

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## 19142 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1655 Société : RETRAITE

Actif  Pensionné(e)  Autre : BOUZIANE AHMED

Date de naissance : 6-1-1951

Adresse : 461 Lotissement Laymne - Sissiwa Casablanca

Tél. : 06725213729 Total des frais engagés : 0 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Tahiri Joutei Hassani Mohammed  
Professeur Agrégé en  
gastro-entérologie  
CHU Ibn Rochd - Casablanca*

Date de consultation : ...../.....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ..... 

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : ...../.....

Signature de l'adhérent(e) : 

8

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relèvement des Actes
12/11/2023	Professeur Hassan Mohamed en gastro-entérologie	12	1200	Tahiri Youtei Hassan Mohamed Professeur Agrégé en gastro-entérologie Ibtihal Rochd - Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA KAIMOUN	13/11/2023	1200.00

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE LA KAIMOUN SARL AL KAIMOUN	13/11/2023		1200.00

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

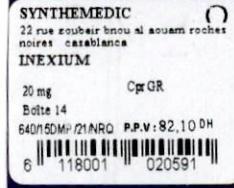
### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 in				



ORDONNANCE

13/11/23

Barzane  
Ammel

PHARMACIE LAIMOUN SARL AU  
166, Lot. Allaymoun Lissasfa  
Casablanca - Tél: 05 22 90 94 94  
Fax: 381781 - Tp: 36293297 - IF: 24821866  
Enterofermina 4 milliards  
susp b 10 fl 5 ml

Sanofi-aventis, Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Enterofermina 4 milliards  
susp b 10 fl 5 ml  
P.P.V 100,00 DH  
6 118001 082216

803.00

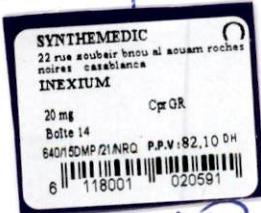
A)

S.V.

100.00 x 2

3 ge 11/9 Soi 15 1 dt 10

S.V.



82.10 x 3

31

Intol (5)

20 S.V.



PHARMACIE LAIMOUN SARL AU  
466, Lot. Allaymoun Lissasfa  
Casablanca - Tél: 05 22 90 94 94

532, Bd. Panoramique, Casablanca - Tél: 0 522 77 77 40 à 49 - Fax: 0 522 25 00 07  
Email: contact@cliniquealmadina.ma



Tahiri Jolai Hassani Mohammed  
Professeur Agrégé en  
gastro-entérologie  
CHU Ibn Rochd - Casablanca